

Bruxelles, le 10 mai 2023
(OR. en)

9197/23

INF 101
API 74

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "Information"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	8311/23
Objet:	Vingt et unième rapport annuel du Conseil sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission

1. L'article 17, paragraphe 1, du règlement n° 1049/2001 relatif à l'accès aux documents prévoit que chaque institution publie un rapport annuel sur la mise en œuvre du règlement au cours de l'année écoulée.
2. Le projet de rapport annuel pour 2022 identifie les principales tendances et caractéristiques des demandes d'accès aux documents du Conseil et passe en revue les plaintes adressées à la médiatrice européenne ainsi que les décisions rendues par les juridictions européennes dans les affaires concernant la mise en œuvre du règlement par les institutions. Le rapport pour 2022 suit le nouveau format des dernières années, qui a été raccourci compte tenu du fait que les données statistiques sur lesquelles il se fonde sont librement accessibles sur le site web du Conseil.

3. Le projet de rapport annuel sur l'accès aux documents du Conseil pour l'année 2022¹ a été présenté au groupe "Information" lors de sa réunion du 27 avril 2023 et le groupe a marqué son accord sur celui-ci.
4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil d'approuver, en point "A" de son ordre du jour, le rapport annuel dont le texte figure au document 8311/23 (+ COR 1).

¹ 8311/23.